

## Formulaire de demande et lignes directrices

# Microsubvention pour les artistes autochtones et la transmission culturelle

---

Lisez attentivement les lignes directrices pour connaître les critères d'admissibilité, la raison d'être du programme et la marche à suivre pour présenter une demande.

Nous vous invitons à communiquer avec l'agente de liaison avec les Autochtones pour obtenir de plus amples renseignements et de l'assistance.

Merci de vous assurer que la proposition contient tous les renseignements requis, de remplir toutes les sections du formulaire et d'utiliser la liste de vérification pour ne rien oublier.

**Date limite : Les demandes sont acceptées en tout temps**

## **Qu'est-ce que le programme de microsubvention pour les artistes autochtones et la transmission culturelle?**

Ce programme de financement s'adresse aux passeurs culturels, travailleurs des arts et artistes autochtones qui souhaitent obtenir une aide financière modeste pour réaliser un projet, où qu'ils en soient dans leur parcours créatif.

La somme demandée peut se situer entre 100 \$ et 5 000 \$.

Il s'agit d'une belle occasion pour les personnes n'ayant encore jamais reçu de financement, particulièrement celles qui trouvent le monde du financement intimidant. L'agent de liaison avec les Autochtones est à la disposition des demandeurs pour répondre aux questions ou aider à la préparation des demandes.

Les demandes sont traitées rapidement, de sorte que les artistes puissent rapidement saisir les différentes possibilités qui s'offrent à eux.

Ce programme de financement est une initiative conjointe du gouvernement du Yukon et du Conseil des arts du Canada. Le partenariat est né d'un désir commun de mieux soutenir l'expression artistique autochtone par les créateurs du Nord pour le Nord, en favorisant les créations culturelles inspirées et inspirante.

### **Objectifs**

Le programme de microsubvention pour les artistes autochtones et la transmission culturelle vise les objectifs suivants :

- Fournir des fonds permettant aux bénéficiaires de s'investir dans des activités ou de réaliser des projets aptes à favoriser leur perfectionnement professionnel ou artistique ou à accroître leur participation aux industries créatives et culturelles.
- Améliorer l'accessibilité au financement des artistes et passeurs culturels émergents et des personnes qui présentent une demande pour la première fois.
- Appuyer les arts autochtones à toutes les étapes d'un projet ou d'une activité : conception, création, production, promotion, distribution et archivage.

### **Résultats escomptés**

- Soutien et possibilités accrues pour les passeurs culturels, travailleurs des arts et artistes autochtones.
- Accès plus équitable et participation plus représentative aux programmes de financement de projets des passeurs culturels, travailleurs des arts et artistes autochtones du Yukon, ce qui leur permet de transmettre leurs histoires, leurs savoirs et leurs traditions.
- Contribution au processus de vérité et de réconciliation grâce à la promotion de la culture et des arts autochtones et de l'intensification de la présence autochtone sur la scène locale, nationale et internationale.
- Concrétisation de la vision de la stratégie pour soutenir les industries créatives et culturelles : « Dynamique et pluriel, le secteur créatif et culturel du Yukon apporte des retombées sociales positives, contribue à la durabilité économique et est reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale. »

### **Demandeurs admissibles**

Les fonds seront accordés aux demandeurs émergents ou établis dans l'ordre de priorité suivant :

1. Passeurs culturels et artistes autochtones résidant au Yukon et membres d'une Première Nation du Yukon.
2. Passeurs culturels et artistes autochtones ayant résidé au Yukon depuis au moins 12 mois consécutifs au moment de la demande.
3. Passeurs culturels et artistes autochtones résidant au Canada qui sont membres d'une Première Nation du Yukon, ont déjà vécu au Yukon et maintiennent des liens avec le territoire.

Le programme s'adresse aux particuliers, mais les demandes émanant d'un regroupement d'artistes (deux personnes ou plus collaborant à une activité commune) seront acceptées à condition que tous les membres satisfassent aux critères d'admissibilité susmentionnés.

### **Demandeurs inadmissibles**

- Personne de moins de 16 ans.
- Personne ou groupe ayant présenté plus d'une demande en même temps.
- Personne ou groupe n'ayant pas encore soumis les rapports exigés en vertu d'une entente de financement pour les arts conclue avec le gouvernement du Yukon.
- Personne ou groupe dont la demande est incomplète.
- Gouvernements, organismes à but non lucratif ou autres, entreprises privées.

### **Activités admissibles**

Le programme de microsubvention pour les artistes autochtones et la transmission culturelle peut servir à financer un éventail de projets créatifs et culturels. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec l'agente de liaison avec les Autochtones pour discuter de leur projet.

Exemples d'activités admissibles :

- Création de nouvelles œuvres, ce qui comprend l'achat de matériel d'artistes.
- Mentorat avec des artistes établis ou des gardiens du savoir.
- Participation à des ateliers, conférences, foires artisanales ou événements artistiques.
- Voyage à l'intérieur et à l'extérieur du territoire à des fins de perfectionnement professionnel ou artistique ou pour profiter de possibilités de développement.
- Projet de balado.
- Plan d'activités (priorité accordée aux artistes émergents).
- Activité créant des partenariats entre le secteur créatif et culturel et le milieu des affaires.
- Préparatifs en vue de la vente d'œuvres (préparation de présentoirs, etc.).

### **Activités inadmissibles**

- Acquisition importante d'immobilisations (véhicules, construction de bâtiments, biens immobiliers, machinerie lourde, etc.) et tout achat d'immobilisations n'étant pas directement lié à l'activité ou au produit créatif ou artistique.
- Activité déjà financée par un autre programme de financement pour les arts.
- Projet et activité ayant eu lieu avant la présentation de la demande.
- Collecte de fonds, remise de prix, commandite ou remboursement.
- Enseignement ou office religieux ou autre activité de nature religieuse.
- Projet incitant à la haine ou à l'intolérance.
- Activité contrevenant aux lois territoriales ou fédérales.
- Paiement de taxes ou d'impôts dus par un particulier ou un organisme.

### **Lignes directrices du programme de financement**

Il y a deux volets de financement, chacun pouvant couvrir jusqu'à 100 % des dépenses admissibles.

Volet 1 : jusqu'à 1 500 \$            Volet 2 : de 1 501 \$ à 5 000 \$

La microsubvention accordée ne peut dépasser le montant indiqué dans la demande. Aucune somme supplémentaire ne sera versée pour des dépenses imprévues ou une augmentation de coûts.

## **Dépôt des demandes**

Les demandes au programme de microsubvention pour les artistes autochtones et la transmission culturelle sont acceptées en tout temps. Cependant, celles reçues après le 21<sup>e</sup> jour du mois pourraient être examinées le mois suivant.

### **Note :**

- Chaque mois, au moins 12 500 \$ peuvent être accordés en microsubventions.
- Les demandes sont acceptées tout au long de l'année, mais doivent être présentées avant le début du projet.
- Les fonds ne peuvent servir à rembourser des dépenses engagées avant la date de la demande.
- Les demandeurs peuvent obtenir du financement pour plus d'un projet à la fois.
- De façon générale, la limite de financement est fixée à 5 000 \$ pour l'exercice 2022-2023. En 2023-2024, la limite sera de 10 000 \$ pour l'exercice.
- La décision concernant les demandes au volet 1 sera communiquée dans les 5 jours ouvrables et un premier versement sera effectué dans les 5 à 6 semaines suivant la date de la demande. Pour le volet 2, la décision sera communiquée dans les 10 jours ouvrables et un premier versement effectué dans les 6 à 7 semaines à compter de la date de la demande.

## **Versements**

Les demandeurs acceptés devront conclure et signer une entente de financement avec le gouvernement du Yukon, entente qui fera état des activités approuvées ainsi que des conditions associées au financement.

Une fois cette entente signée par les deux parties, environ 90 % du financement approuvé sera versé au demandeur. Les 10 % restants seront versés après le dépôt du rapport final.

Tous les fonds versés qui n'auront pas été dépensés aux fins approuvées devront être entièrement remboursés au gouvernement du Yukon.

## **Production de rapports**

Au besoin, l'agente de liaison avec les Autochtones pourra vous aider en ce qui a trait à la production du rapport, lequel doit être soumis dans les 60 jours suivant la fin du projet financé.

Tous les bénéficiaires doivent produire un rapport final comprenant :

- la page réservée au budget dûment remplie, signée et datée;
- un questionnaire dûment rempli;
- une photo de l'activité, si possible.

## **Critères et processus d'évaluation et d'approbation**

Toutes les demandes doivent être accompagnées du formulaire de demande dûment rempli.

Les demandeurs peuvent, s'ils le désirent, joindre des lettres d'appui à leur demande.

Les personnes-conseils de la Section des arts évalueront les demandes en fonction des critères d'admissibilité, des exigences et des objectifs du programme ainsi que des retombées potentielles, mais non de son mérite artistique.

**Pour de plus amples renseignements ou pour de l'assistance concernant votre demande :**

Tamika Knutson, agente de liaison avec les Autochtones, Section des arts, ministère du Tourisme et de la Culture

Téléphone ou message texte : (867) 333-5602

Courriel : [artsfund@yukon.ca](mailto:artsfund@yukon.ca)

**Soumission des demandes :**

Personne-conseil, Section des arts, ministère du Tourisme et de la Culture

Téléphone : (867) 332-6543

Par courriel : [artsfund@yukon.ca](mailto:artsfund@yukon.ca)

En personne : 100, rue Hanson, Whitehorse (Centre d'information touristique)

Par la poste : C.P. 2703 (L-3), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Par télécopieur : 867-393-6456

Nous encourageons les demandeurs à communiquer avec l'agente de liaison avec les Autochtones avant de présenter leur demande. Elle est là pour vous aider.

**Liste de vérification**

Votre demande doit comprendre :

- La page couverture dûment remplie et signée
- Le formulaire de demande dûment rempli, y compris le budget

Documents optionnels :

- Le questionnaire facultatif de déclaration volontaire

**Les champs marqués d'un \* sont obligatoires**

Nom de l'activité*		
Description de l'activité (en une seule phrase)*		
Nom d'usage		
Nom légal de la personne faisant la demande*		
Catégorie à laquelle appartient la personne faisant la demande (cochez une seule case)* <input type="checkbox"/> Passeur culturel ou artiste autochtone résidant au Yukon et membre d'une Première Nation du Yukon <input type="checkbox"/> Passeur culturel ou artiste autochtone ayant résidé au Yukon depuis au moins 12 mois consécutifs au moment de la demande <input type="checkbox"/> Passeur culturel ou artiste autochtone résidant au Canada qui est membre d'une Première Nation du Yukon, a déjà vécu au Yukon et maintient des liens avec le territoire		
Membres du regroupement (s'il y a lieu) :		
Courriel*	Téléphone*	
Adresse postale*	Ville ou localité*	Code postal*
Adresse physique (si elle diffère de l'adresse postale)		
Personne-ressource (si différente de la personne faisant la demande)		
Montant de la subvention demandé*	Budget total du projet*	
Date de début du projet* AAAA/MM/JJ	Date de fin du projet* AAAA/MM/JJ	
<b>Déclaration de la personne faisant la demande</b>		
Je sou mets la présente demande en vue d'obtenir une aide financière du gouvernement du Yukon. Les renseignements contenus aux présentes et dans tout autre document à fournir ultérieurement à l'égard des présentes sont, à ma connaissance, vrais et exacts. J'atteste que, à ma connaissance, le projet proposé respectera en tous points les directives et codes municipaux, territoriaux et fédéraux ainsi que les lois territoriales et fédérales. Je m'engage à assurer un milieu de travail sain et sûr, exempt de toute forme de harcèlement, d'intimidation, de comportements abusifs et de discrimination. Je consens à autoriser les représentants du gouvernement du Yukon à se présenter sur le site du projet décrit dans la demande, à vérifier les livres et les registres, à se renseigner et à effectuer des vérifications de crédit ainsi qu'à obtenir tous les renseignements pertinents pour l'évaluation de la présente demande. Il est entendu que la demande peut être rendue publique en totalité ou en partie, conformément à la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i> . Je déclare que ni moi ni le regroupement pour qui je présente la demande, le cas échéant, n'avons de dette envers le gouvernement du Yukon.		
Signature :		Date AAAA/MM/JJ

Les renseignements personnels fournis dans la présente demande sont recueillis aux fins de l'administration du programme de microsubvention pour les artistes autochtones et la transmission culturelle, conformément à la politique sur les paiements de transfert du gouvernement du Yukon. Veuillez adresser toute demande relative à la collecte ou à l'utilisation de ces renseignements au coordonnateur de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, ministère du Tourisme et de la Culture, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 (867-393-6460).

Nom d'usage
Nom officiel de la personne faisant la demande*
Nom du projet*
La personne faisant la demande a-t-elle déjà reçu du financement pour les arts de la part du gouvernement du Yukon? <input type="checkbox"/> Oui. Quand? <u>AAAA/MM/JJ</u> <input type="checkbox"/> Non
La personne faisant la demande a-t-elle déjà reçu une microsubvention pour les artistes autochtones et la transmission culturelle? <input type="checkbox"/> Oui Quand? <u>AAAA/MM/JJ</u> <input type="checkbox"/> Non
Décrivez brièvement votre projet, en ayant soin d'indiquer ses objectifs, ses retombées et son échéancier, surtout s'il est serré (200 mots max.).

**Si vous demandez plus de 1 500 \$, répondez aux questions suivantes (200 mots max. par réponse).**

**Si vous demandez 1 500 \$ ou moins, passez à la section Budget.**

Indiquez quelles collectivités ou communautés sont touchées et invitées à participer. Il pourrait s'agir de collectivités à l'extérieur de Whitehorse ou de communautés en quête d'équité (personnes racisées, communauté LGBTQ2S+, jeunes, etc.).

En quoi votre projet est-il une occasion unique? Une occasion unique s'entend d'une activité qui vise à créer une œuvre, présenter votre travail ou faire quelque chose d'exceptionnel qui pourrait vous ouvrir des portes.

**Questions facultatives, répondez à au moins une d'entre elles. (200 mots max. par réponse)**

a. Décrivez comment ce projet contribuera à votre perfectionnement artistique.

b. Décrivez comment le projet contribuera à votre perfectionnement professionnel ou vous offrira de nouvelles possibilités économiques

c. Décrivez comment le projet contribuera à la croissance des secteurs créatifs et culturels du Yukon.





**Budget pour :**

Ne remplissez que les lignes qui s'appliquent à votre projet. La microsubvention pour les artistes autochtones et la transmission culturelle peut financer jusqu'à 100 % des dépenses admissibles. Indiquez les coûts budgétés à l'heure actuelle. Ne remplissez la colonne « Coûts réels » que lorsque votre projet est terminé.

<b>Dépenses (ex. cachets des artistes, matériel, locaux, frais de location, déplacements, etc.)</b>	<b>Dépenses budgétées – Demande</b>	<b>Dépenses réelles – Rapport final</b>
<b>Total des dépenses :</b>		
<b>Recettes (ex. autre financement, commandite, contribution du demandeur, etc.)</b>	<b>Recettes budgétées – Demande</b>	<b>Recettes réelles – Rapport final</b>
<b>Montant de microsubvention pour les artistes autochtones et transmission culturelle demandé.</b> La subvention accordée ne pourra excéder la somme indiquée.		
<b>Total des recettes :</b>		
<b>Solde net (recettes - dépenses = devrait être 0 \$)</b>		
Total des dépenses à la fin du projet	Total des recettes à la fin du projet	

**Commentaires au sujet du budget (s'il y a lieu) :**

Si elles le désirent, les personnes présentant une demande peuvent fournir l'information suivante. Celle-ci nous aidera à évaluer le programme de financement en fonction des objectifs établis, notamment rejoindre et prioriser les membres des communautés en quête d'équité. Elle pourrait aussi servir à l'évaluation de votre demande puisque nous priorisons ces demandeurs. L'information demeurera anonyme. Les questions sont facultatives et vous pouvez choisir de répondre à seulement certaines d'entre elles.

**Ces questions sont facultatives pour toutes les personnes faisant une demande.**

<p>Vous identifiez-vous à l'un des groupes suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> Membre d'une Première Nation (si oui, laquelle?) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Personne d'ascendance autochtone canadienne</p> <p><input type="checkbox"/> Inuit</p> <p><input type="checkbox"/> Metis</p>
<p>Êtes-vous membre d'une communauté culturelle issue de la diversité? Il pourrait s'agir d'une communauté axée sur la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, la capacité physique, etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Précisez : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Quel est votre groupe d'âge? <input type="checkbox"/> 16-29 <input type="checkbox"/> 30-45 <input type="checkbox"/> 46-64 <input type="checkbox"/> 65+</p>
<p>Quelle est votre identité de genre?</p>
<p>Dans quel pays êtes-vous né(e)?</p>
<p>Si vous êtes né(e) à l'extérieur du Canada, quand êtes-vous arrivé(e) au Canada?</p>
<p>Quelles langues parlez-vous à la maison?</p>
<p>Quelle est votre langue maternelle?</p>
<p>Quel est le plus haut niveau d'études que vous avez atteint?</p> <p><input type="checkbox"/> École primaire</p> <p><input type="checkbox"/> Études secondaires partielles</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme d'études secondaires</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme de premier cycle universitaire</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme d'études supérieures</p>
<p>Quel est votre échelon de revenu personnel?</p> <p><input type="checkbox"/> Moins de 20 000 \$</p> <p><input type="checkbox"/> De 20 000 \$ à 49 999 \$</p> <p><input type="checkbox"/> De 50 000 \$ à 74 999 \$</p> <p><input type="checkbox"/> 75 000 \$ et plus</p>
<p>Quelle est votre source principale de revenu?</p> <p><input type="checkbox"/> Secteur créatif et culturel</p> <p><input type="checkbox"/> Source à l'extérieur du secteur créatif et culturel (précisez) : _____</p>